PETIT POUSSIN
Conditions Générales et Financières

Les présentes conditions générales s'appliquent à toute inscription.

1. CONDITIONS GENERALES

1.1. Placement des enfants dans les groupes

- **Les six premières semaines** sont probatoires et permettent d'évaluer le bon placement de l'élève dans le groupe. Le groupe est donc provisoire et peut être modifiée par l'Administration si elle l'estime indispensable. L'Ecole se réserve le droit d'annuler l'Inscription durant cette période.

- L'admission est proposée sur la base des informations à disposition de l'Administration au moment de l'inscription de l'enfant. Comme signalé dans la demande d'admission, l'école se réserve le droit d'annuler son offre si les informations données sont inadéquates ou incorrectes et qu'elle estime qu'elle ne peut répondre aux besoins spécifiques de l'enfant.

- En règle générale, si le nombre d'enfants dans un groupe est insuffisant, la classe n'aura pas lieu et l'écolage sera remboursé. En cas d'effectif réduit, il peut arriver, dans des cas particuliers, qu'un cours puisse quand même se dérouler sous réserve d'une augmentation de l'écolage et du consentement des parents.

- Si l'enfant ne suit pas les cours dans leur ensemble, la Direction se dispense de la responsabilité de l'assimilation du plan d'étude de l'établissement par l'enfant.

1.2. Règlement de l'école

Les parents/représentants légaux (ci-après les Parents) s'engagent à faire en sorte que leurs enfants respectent le Règlement de l'école. L'école se réserve le droit d'exclure ou d'expulser un enfant qui ne respecte pas le règlement de l'école.

1.3. Exclusion et expulsion

L'école peut exclure ou expulser un enfant si l'Administration estime que cela est dans le meilleur intérêt de un enfant ou des autres enfants.

L'inscription de l'enfant peut être résiliée avant terme à l'initiative de l'Ecole dans les cas suivants:

- En cas de multiples manquements graves à la discipline.
- En cas de la présence d'acte qui va à l'encontre du travail des autres enfants dans le groupe.
- En cas d'impayés ou retard de paiement de plus de 30 jours.

1.4. Engagement des parents

L'Ecole attend des parents d'élèves qu'ils traitent les autres membres de la communauté scolaire avec courtoisie et respect. L'Administration se réserve le droit de résilier le Contrat d'Inscription si elle estime qu'un parent persiste à manquer systématiquement à cette règle.

1.5. Santé

Tous les enfants fréquentant une école doivent être couverts par une assurance maladie et accident.
Les parents des enfants doivent faire remplir par un médecin le formulaire "Certificat médical / Examen de santé". Si cette démarche n'est pas faite, l'entrée à l'école sera repoussée jusqu'à ce qu'un médecin autorisé ait examiné l'enfant. Les frais de cet examen sont à la charge des parents.

1.6. Domicile

Les enfants doivent vivre avec leurs parents ou un proche au bénéfice d'une délégation de l'autorité parentale. L'Ecole se réserve le droit de résilier le Contrat d'Inscription si tel n'était pas ou plus le cas.

2. CONDITIONS FINANCIERES

2.1. Frais d'Inscription

Ce montant est destiné à couvrir les frais administratifs lors de l'inscription. Ils sont payables une fois et non remboursables. Ce montant doit être payé dans les délais demandés, pour confirmer l'inscription de l'enfant ainsi que sa place, dès la signature du Contrat d'Inscription. Dans le cas contraire, la Direction se réserve le droit d'annuler l'Inscription.

2.2. Conditions de paiement

L'inscription est annuelle et l'engagement financier des Parents est trimestriel. Aucune réduction ne sera faite en cas de non-respect de présentes Conditions générales, ni en cas d'absence ou de renvoi de l'enfant sauf dans les cas prévus au paragraphe 2.5. (Annulation de l'inscription et départ).
Les frais de scolarité sont payables à l'avance avant le début du trimestre dès la réception de la facture (voir l'annexe Calendrier scolaire et les Tarifs). Toute autre facture doit être réglée dans les 15 jours ouvrables à partir de la date d'émission de la facture.

2.3. Frais de retard

L'Ecole se réserve le droit de facturer un montant de CHF 250 sur chaque versement des frais de scolarité payé en retard. Ce montant sert à couvrir les intérêts et les frais administratifs. La direction se réserve le droit de refuser l'entrée dans le groupe si les factures ne sont pas payées à la date d'échéance.

2.4. Annulation de l'inscription et départ

Tout désistement entraîne des formalités administratives. En fonction de la date et des conditions du désistement, l'Administration consentira à une dispense totale ou partielle du paiement de l'écolage.

Au moment de l'inscription l'enfant est inscrit pour une année académique complète selon le Calendrier scolaire de l'année en cours. En signant le Contrat d'inscription de l'école «Oiseau Bleu», en réglant les frais d'inscription, l'Avance ou le montant total sur Frais d'Ecolage, les Parents s'engagent irrévocablement à régler l'intégralité des frais pour le trimestre en cours, sous réserve des dispositions suivantes:

2.4.1. Toute résiliation du contrat doit être adressée par écrit.

2.4.2. Si la lettre de résiliation est reçue 30 jours avant le début des cours, les Parents sont libérés de l'obligation de payer les frais de l'écolage. L'Ecole rembourse aux Parents les Frais d'Ecolage déjà payés en s'acquittant d'une somme forfaitaire égale aux frais d'inscription.

2.4.3. Si la lettre de résiliation est reçue moins que 30 jours avant le début du trimestre, le paiement des frais de l'écolage du trimestre est dû.

2.4.4. **Frais de scolarité pour les élèves arrivant en cours d'année scolaire.** Pour les frais de scolarité seulement, les enfants arrivant en cours d'année scolaire dès le mois d'octobre seront facturés au prorata.

2.4.5. En cas de renvoi de l'enfant de l'Ecole pour les raisons stipulés dans l'art. 1.5 des présentes Conditions, l'ensemble des Frais d'Ecolage du trimestre en cours sera dû.

2.4.6. En cas d'incapacité temporaire d'assurer la présence de l'enfant à l'école pour des raisons médicales ou familiales, la Direction autorise la prolongation du contrat et reporte la somme des frais du trimestre en cours pour le trimestre suivant.

2.4.7. Le contrat peut être résilié en tout temps par accord amical entre l'Ecole et le parent / représentant légal de l'enfant. Dans ce cas, remboursement intégrale ou partiel des frais d'écolage peut faire partie d'un tel accord.

2.5. Frais d'investissement et d'équipement

En plus des frais de scolarité mentionnés ci-dessus, un montant annuel obligatoire, destiné aux frais d'investissement et d'équipement, sera facturé lors du premier versement.

Les frais de scolarité ne comprennent notamment pas :

- Les livres, cahiers, matériel d'enseignement
- Les leçons particulières.
- Les voyages d'études et culturels
- Les services des transports et des restaurants
- Les activités extrascolaires
- Tous les cours non compris dans le programme de base

Les frais d'écolage tiennent compte des vacances scolaires et jours fériés, ceux-ci ne sont donc pas déductibles. Tous les frais supplémentaires seront facturés séparément.

2.6. Réduction pour famille

Les parents ayant deux enfants ou plus inscrits à l'Ecole peuvent, sur demande, obtenir une réduction. Cette réduction est de 10% pour le 2ème enfant et pour les suivants.

2.8. Modifications des programmes et des prix

L'Administration se réserve le droit de procéder à des modifications et des révisions des programmes, des prix ainsi que des Conditions générales.

AUTRES CONDITIONS

3.1. Utilisation par l'école d'images et d'enregistrements des enfants

Lors de certains événements, l'école ou les médias sont susceptible de prendre des photographies ou de réaliser des enregistrements d'enfants dans le cadre scolaire. Ces images d'enfants peuvent être utilisées pour les brochures de l'école ou toute autre publication, pour le site internet ou des affiches. L'Ecole est également susceptibles de réaliser des images vidéo ou des enregistrements sur webcaméra pour des conférences interscolaires ou des projets à buts pédagogiques. Les enfants peuvent apparaître sur ces images / enregistrements, diffusés par la suite dans la presse locale, nationale et internationale ou sur des programmes télévisés ou radiodiffusés.

Attention :

1. Les détails personnels ou les noms entiers (prénom et nom) ne seront pas mentionnés sur une image ou avec une image ou un enregistrement.
2. Les données personnelles telles que email, adresse, numéro de téléphone / fax ne seront pas mentionnées.
3. L'école utilisera des images d'enfants portant des tenues correctes.
4. L'autorisation d'utilisation d'images a une durée illimitée. Ainsi, les archives d'images et d'enregistrement pourront également être utilisées par l'école.
5. L'école s'engage à ne pas vendre à des tiers les images et enregistrements.
6. Les images et enregistrements ne donneront lieu à aucune rémunération des enfants.

Si le parent / responsable légal ne veut pas que l'image et/ou le nom de l'enfant figure sur le site, il est prié d'en informer l'Ecole an avance par écrit.

3.2. Cas de force majeure

Les obligations de chacune des deux parties sont suspendues en cas de force majeure habituellement reconnus par la jurisprudence tels que : incendies, inondations, explosions, tremblement de terre, conflits du travail, émeutes, hostilités, opérations militaires de quelque nature, guerre déclarée ou non, etc.

3.3. Compétence juridique

Toutes les relations juridiques avec l'Ecole sont soumises au droit suisse. La juridiction de compétence est à Genève.

Les annexes aux présentes conditions dument signés font partie intégrante des présentes Conditions. Les présentes Conditions sont rédigées en français en deux exemplaires originaux. Le parent / responsable légal et l'Ecole conservent chacun un exemplaire.

Lu et approuvé

Nom, prénom de parent / responsable légal_____

Signature: _____

Date_____ Lieu_____